

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN

Président : Monsieur Pierre TAMBOURIN

Directrice : Madame Claire DUPAS

Membres nommés ou élus présents ayant voix délibérative

Madame Martine AUGÉ, représentante des personnels ouvriers et de service de l'ENS de Cachan

Monsieur Christian AUCLAIR, représentant des professeurs des universités de l'ENS de Cachan

Monsieur Mathieu BACH, représentant des élèves de 3^è année de l'ENS de Cachan

Monsieur Sébastien BEAL, représentant des élèves de 2^è année de l'ENS de Cachan

Madame Anita BERSELLINI, Présidente de l'Université Paris 11

Monsieur Bernard BOBE, Professeur des universités à l'ENSCP

Monsieur Jacques DE CERTAINES, Président de la Technopôle Rennes Atalante

Monsieur Jean DERCOURT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences

Monsieur Marc GOUJON, Inspecteur général de l'Administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Mademoiselle Laura GRANGE, représentante des élèves de première année de l'ENS de Cachan

Monsieur Claude JARD, représentant des professeurs des universités de l'ENS de Cachan

Monsieur Henri MAITRE, Professeur à l'ENST

Monsieur Dominique MILLER, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS de Cachan

Monsieur Ayman MOUSSA, représentant des élèves de 4^è année de l'ENS de Cachan

Madame Laurence PAYE-JEANNENEY, CNAM

Monsieur Bernard ROUX, représentant des personnels administratifs de l'ENS de Cachan

Monsieur Pascal SOULLARD, représentant des personnels ingénieurs et techniciens de l'ENS de Cachan

Monsieur Jean-Marie VIRELY, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS de Cachan

Membres ayant voix consultative

Monsieur Hisham ABOU-KANDIL, Directeur adjoint de l'ENS de Cachan

Monsieur Jean-Paul BRUTUS, Secrétaire général de l'ENS de Cachan

Monsieur Jean-Luc FRANÇ, Agent comptable de l'ENS de Cachan

Monsieur Patrice QUINTON, Directeur de l'Antenne de Bretagne de l'ENS de Cachan

Monsieur Éric SAVATTERO, Directeur de la Formation de l'ENS de Cachan

Madame Cécile LAURENS, DGES, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Philippe PERREY, DGES, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Membres ayant donné mandat

Monsieur Jean-François BACH à Monsieur Jean DERCOURT

Madame Marie-Laure CABON-DHERSIN à Monsieur Christian AUCLAIR

Monsieur Jacques DELAIRE à Monsieur Claude JARD

Monsieur Patrice DURAN à Monsieur Bernard BOBE

Monsieur Bertrand FORTIN à Monsieur Jacques DE CERTAINES

Monsieur Christian MARI à Monsieur Pierre TAMBOURIN

Monsieur Gérard MAEDER à Monsieur Henri MAITRE

Monsieur Arnold MIGUS à Monsieur DERCOURT

Madame Françoise TORT à Monsieur Jean-François VIRELY

Membres excusés

Madame Françoise FABRE

Invité

Monsieur Maurice LIEVREMONT, Président de l'Association des Anciens élèves de l'ENS de Cachan

Procès - verbal de la séance du 6 décembre 2006

Après vérification du quorum, Monsieur Tambourin ouvre la séance à 8h30.

Les représentants des élèves nouvellement élus au Conseil d'administration se présentent :

- Laura Grange, élève du département Biochimie - génie biologique, représente les élèves de première année ;
- Sébastien Béal, élève du département EEA, représente les élèves de deuxième année.

I. APPROBATION DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2006

Monsieur Tambourin s'enquiert des remarques éventuelles quant au procès-verbal de la séance du 11 juillet 2006.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. ASPECTS PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES

2.1 RESULTATS DES CONCOURS D'ENTREE ET DES AGREGATIONS

2.1.1 CONCOURS

Monsieur Savattero rappelle que les concours de première année ont un spectre très large. Cette année, 287 postes étaient mis au concours pour alimenter les 17 départements d'enseignement, soit une augmentation de 16 places par rapport à l'année 2005. Des postes ont en effet été retirés aux concours de troisième année pour nourrir le département de Mécatronique de l'Antenne de Bretagne dès la première année.

Monsieur Savattero commente ensuite la répartition des élèves admis dans les différents départements. Cette année, 13 élèves ont souhaité choisir un département autre que celui auquel donnait accès le concours. Trois d'entre eux bénéficient du dispositif de l'année joker. En 2005, deux élèves ont échoué à l'issue de leur année joker.

Puis Monsieur Savattero fait état des difficultés relatives à deux concours :

- Au concours d'économie-gestion, 40 postes étaient ouverts, dont 30 destinés aux classes préparatoires spécifiques à l'ENS de Cachan. Sur ces derniers, seuls 25 ont été pourvus faute de niveau satisfaisant des candidats. Il ressort d'une réunion avec l'inspection générale que 200 élèves de classes préparatoires seulement sur un potentiel de 600 ont souhaité passer le concours de l'ENS. Les postes non pourvus ont été reportés sur d'autres disciplines.
- Les huit postes du concours Design ont été pourvus. Cependant, le vivier est très faible (trois classes préparatoires en France), et le niveau des admis de ce fait parfois insuffisant.

2.1.2 AGREGATIONS

Eric Savattero indique que 1 054 postes étaient ouverts en 2006 aux concours de l'agrégation contre 1 522 en 2003. Tous les pôles disciplinaires sont concernés par cette sévère réduction :

- En sciences : 842 postes en 2003 contre 595 en 2006 ;
- En sciences pour l'ingénieur : 231 en 2000 contre 105 en 2006 ;
- En sciences de l'homme et de la société : 508 en 2003 contre 354 en 2006.

Malgré ce contexte difficile, 85% des élèves de l'ENS de Cachan choisissent de préparer l'agrégation. Eric Savattero se réjouit que les élèves se destinant à des carrières d'enseignants-chercheurs préparent eux aussi l'agrégation.

En 2006, 282 élèves de l'ENS de Cachan ont réussi l'agrégation, soit 74,2% des élèves qui la préparaient (80% des normaliens). Ainsi, 29,3% des nouveaux agrégés de la session 2006 proviennent de l'ENS de Cachan, avec des disparités selon les filières : 80% des postes en sciences pour l'ingénieur sont pourvus par les élèves de l'ENS de Cachan. L'École reste en effet l'un des seuls centres de préparation de l'agrégation dans ce domaine.

On dénombre 14 majors issus de l'ENS de Cachan sur les 18 concours auxquels les élèves ont postulé. 112 élèves de l'ENS de Cachan se classent dans les 10 premiers, notamment en biologie, sciences pour l'ingénieur, économie-gestion, arts appliqués, anglais et EPS.

Madame Bersellini mentionne les obstacles que rencontrent cette année les ATER possédant une agrégation. Du fait de la diminution des postes à l'agrégation, le Recteur a de plus en plus de difficultés à recruter des professeurs en mathématiques, en physique et en gestion. Il refuse par conséquent d'accorder des postes d'ATER aux normaliens. Madame Dupas corrobore ces propos.

Monsieur Dercourt s'interroge sur la place de l'agrégation dans le système éducatif. La position des agrégés est en effet très mal définie. La nomination d'agrégés dans des classes inappropriées est problématique. À l'heure actuelle, un professeur agrégé ne dispose d'aucune vue sur sa carrière. Monsieur Dercourt pense que le Conseil d'administration devrait se prononcer sur la réduction de la place des agrégés dans le système éducatif français, qui s'accroît d'année en année. Madame Dupas confirme que l'avenir des agrégés est une préoccupation majeure de l'ENS. Elle a demandé en vain au Ministère de mener une réflexion sur ce point.

Le Conseil d'administration décide de rédiger un texte sur cette problématique.

2.2 VALIDATION DU RENOUVELLEMENT DES MASTERS

Monsieur Savattero commente la carte des masters. Les échéances des habilitations sont les suivantes :

- 2007-2008 pour les masters co-habilités avec les universités rennaises (vague B) ;
- 2008-2009 pour les masters co-habilités avec les universités de Paris (Paris 5, Paris 6, Paris 7) (vague C) ;
- 2009-2010 pour les masters co-habilités avec des universités de la région parisienne (Paris 1, Paris 11) et les masters propres à l'ENS de Cachan (Design, Communication scientifique et technique).

Deux cas particuliers doivent être signalés :

- Le Master « Modélisation et simulation » co-habilité avec l'INSTN, l'UVSQ, l'ENSTA... : l'ENS ne figure plus parmi les établissements co-habilités, alors qu'elle est à la base de sa création. Il s'avère donc nécessaire d'effectuer une demande au Ministère visant à réintroduire l'École au titre des partenaires.
- Le Master « Gestion des organisations – Spécialité organisations : Stratégies et risques », co-habilité avec l'Université Paris 11. L'ENS de Cachan apparaît comme établissement co-habilité sur l'arrêté d'habilitation de Paris 11, mais pas sur celui de l'ENS. La direction a demandé au Ministère de rectifier cette erreur.

Des modifications sont demandées pour les masters suivants :

- Le Master « Physique fondamentale et appliquée », cohabilité avec l'Université Paris 6 : la cohabilitation était auparavant au niveau de la mention. Or, l'ENS n'est active que dans deux spécialités. L'habilitation ne concernera désormais que celles-ci.
- Suite à l'échec du partenariat avec l'Université Paris 10, l'ENS a choisi de reconstruire un cursus en Sciences sociales avec les partenaires suivants :
 - ✓ l'Université Paris 1 pour l'économie, dans le cadre de la cohabilitation mise en place par le département Économie-gestion et élargie aux étudiants de Sciences sociales.
 - ✓ l'Université Paris 1 pour l'histoire, dans le cadre d'une convention. L'École ne dispose pas d'enseignants en histoire en nombre suffisant pour revendiquer une cohabilitation.
 - ✓ l'Université Paris 4 pour la sociologie, dans le cadre d'une convention pour l'instant. L'ENS de Cachan souhaite aboutir rapidement à une cohabilitation, car elle n'est absolument pas visible sur la sociologie. Cette discipline constitue pourtant l'une de ses spécialités.

Monsieur Duran précise qu'au 15 mai 2006, aucun normalien n'était inscrit à l'Université Paris X, malgré les multiples courriers de la direction de l'ENS. Les élèves n'avaient donc accès à aucun des services connexes (bibliothèque...).

Monsieur Jard demande la signification de la cohabilitation d'un master.

Monsieur Savattero répond que la cohabilitation couvre les deux années de master. Les établissements co-habilités sont autorisés à inscrire des élèves dans leur établissement et à

délivrer les diplômes. Si l'École ne peut délivrer de maîtrise, elle peut donner une attestation de réussite à l'issue de l'année de M1.

Monsieur Bobe estime que l'enseignement supérieur devrait être révisé de façon à ce que les établissements disposent de plus d'autonomie et puissent attirer les étudiants dans leurs spécialités sans construire des dispositifs d'une telle complexité.

Monsieur Perrey répond que tous les pays convergent vers des systèmes d'assurance qualité, qui obligent à soumettre les dossiers à une instance extérieure à l'établissement. Cette certification atteste de la qualité des formations.

Monsieur Virely demande quel est le diplôme obtenu par un élève effectuant un master dans une université non cohabilitée avec l'ENS.

Monsieur Savattero répond que l'élève obtient en l'espèce le master de l'université. La création du diplôme d'établissement a justement été décidée pour que l'élève reçoive aussi un diplôme de l'École dans de tels cas.

Vote : Le Conseil d'administration approuve la reconduction de la carte des Masters dans le cadre de la campagne d'habilitation 2007.

Le Conseil autorise les ajustements concernant certains Masters en matière de cohabilitation tels que figurant dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2.3 DOCTORATS HONORIS CAUSA : PROPOSITIONS POUR 2007

L'ENS de Cachan a la possibilité de présenter jusqu'à quatre candidatures. Monsieur Abou-Kandil précise que la candidature de Monsieur Jenkins est ajournée. Le Conseil scientifique, chargé d'émettre un avis consultatif, a en effet requis une expertise extérieure pour cette candidature. Aucune réponse n'a été obtenue de la part des personnes sollicitées.

Trois candidatures sont donc soumises aux administrateurs :

- Le Professeur David Owen (Université de Swansea) a mené en parallèle une carrière scientifique de très haut niveau en *computation mechanics* et une carrière industrielle. Des invitations d'élèves et de professeurs ont été échangées à plusieurs reprises entre le LMT et l'Université de Swansea.

- Le Professeur Kim Guldstrand Larsen est membre de l'Académie danoise des sciences et techniques et de l'Académie royale danoise des lettres et sciences. Il est mondialement connu dans le domaine de la spécialisation et de la vérification des systèmes temps-réel. Il collabore étroitement avec le LSV. Des publications communes ont été réalisées.

- Le Professeur Andrew Travers (Université de Cambridge) est reconnu au niveau international pour ses travaux sur le rôle de la structure de l'acide nucléique dans la régulation des gènes. Il poursuit des relations suivies avec le LBPA, notamment avec l'équipe de Malcolm Buckle.

Madame Dupas se réjouit qu'un biologiste soit proposé pour la première fois au titre de docteur Honoris causa. Elle précise que les candidats pour 2007 sont tous Européens par volonté de la direction. En effet, les dernières promotions étaient américaines et japonaises. Madame Dupas souhaite valoriser la recherche européenne.

Vote : Le Conseil d'administration approuve la délivrance du titre de « Docteurs Honoris causa » de l'ENS de Cachan aux récipiendaires dont la liste figure dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2.4 PROJET D'INTEGRATION DE L'EQUIPE ÉCONOMIE PUBLIQUE

Monsieur Abou-Kandil rappelle que le spectre de recherche en économie est large à l'ENS de Cachan. Il couvre en effet :

- la finance quantitative : l'ENS est partenaire du Centre d'Économie de la Sorbonne (Université Paris 1) pour les thématiques de banque, finances, assurance ;
- les Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie (laboratoire IDHE) ;
- l'histoire de la pensée économique. L'ENS est partenaire de l'UMR EconomiX de l'Université de Nanterre.

Monsieur Gilbert est quant à lui spécialiste d'économie publique. Il a été recruté cette année par l'ENS de Cachan. Il a réuni une petite équipe de recherche qui pourrait être associée elle aussi au CES. Le Président de l'Université Paris 1 et le directeur du CES ont donné un avis favorable à ce rattachement. L'équipe d'économie publique de Guy Gilbert sera intégrée à l'Antenne du CES à Cachan.

Monsieur Bobe se réjouit de ce projet et soutient l'initiative de Monsieur Gilbert, reconnu au niveau international dans le domaine du fédéralisme fiscal.

Monsieur Duran ajoute que les recherches de Monsieur Gilbert couvrent des thématiques très actuelles, comme la question de la décentralisation par exemple. Il ajoute que le Président du CES rejoindra l'équipe d'économie publique.

Vote : Le Conseil d'administration approuve la création d'un groupe de chercheurs en économie publique à l'ENS de Cachan, dont les chercheurs seront rattachés au Centre d'Économie de la Sorbonne.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2.5 CREATION DE L'INSTITUT FARMAN

Monsieur Abou-Kandil soumet aux administrateurs la création d'un institut interne à l'ENS de Cachan. La direction a choisi de le dénommer « Institut Farman » en hommage aux frères Farman, qui sont des pionniers de aviation.

Madame Dupas rappelle que l'ENS participe à de multiples structures de coopération scientifique grâce à ses laboratoires de très haut niveau. Toutefois, leur taille modeste pose des problèmes de visibilité. Par ailleurs, il apparaît de plus en plus indispensable de constituer des équipes interdisciplinaires, notamment pour répondre aux attentes du secteur socio-économique. Suivant l'exemple réussi de l'Institut d'Alembert, la direction a décidé de réunir dans une même structure cinq laboratoires de l'ENS de Cachan : le laboratoire SATIE, le LMT, le LURPA, le LSV et le CMLA. Ces derniers présentent des convergences d'intérêts et de sujets de recherche autour des thèmes : modélisation, simulation avancée, validation, contrôle et tests virtuels de systèmes complexes. Ils sont tous impliqués dans le pôle de compétitivité System@tic. Ils couvrent essentiellement les domaines des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et de la défense. Ils bénéficient de partenariats solides avec des acteurs majeurs de l'industrie automobile, aéronautique et de l'énergie.

Les objectifs de l'Institut Farman sont :

- de renforcer les recherches interdisciplinaires au sein de l'École,
- de conférer une meilleure visibilité aux équipes afin de participer à des projets de recherche nationaux, européens ou internationaux,
- de proposer une offre globale de recherche au niveau des systèmes.

L'Institut Farman disposera d'un personnel scientifique permanent de 132 chercheurs et enseignants-chercheurs, 26 ingénieurs et techniciens, et 14 administratifs. Il sera dirigé par un directeur, qui animera un comité de pilotage de cinq représentants des laboratoires impliqués.

Le mode de fonctionnement retenu est celui de projets de recherche à durée déterminée, impliquant des équipes appartenant à au moins deux laboratoires de l'Institut Farman.

Le budget de démarrage de 160 000 euros est constitué des crédits PPF 2006 et 2007 mis à la disposition de la direction dans le cadre du contrat quadriennal pour soutenir l'activité scientifique, complétés par des crédits de la direction. Suite à l'appel à projets lancé par la direction le 5 octobre 2006 lors d'une journée « Institut Farman », neuf dossiers ont été déposés. Une expertise a été demandée à la MSTP. Les résultats sont attendus pour la fin du mois de janvier 2007.

Une labellisation sera demandée pour le prochain contrat quadriennal.

Monsieur Tambourin se félicite de cette initiative, tout comme Monsieur Virely, qui espère que l'Institut Farman aura les moyens de se développer.

Monsieur Jard juge cette initiative excellente. Une approche multidisciplinaire est en effet nécessaire dans ces domaines de recherche.

Vote : Le Conseil d'administration approuve la création de l'Institut Farman, dont les problématiques scientifiques, les moyens et le mode de fonctionnement sont détaillés dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2.6 PRES EN ILE DE FRANCE ET EN BRETAGNE

Madame Dupas présente le projet de PRES en Ile de France. Elle précise que l'ENS de Cachan souhaite être membre fondateur du PRES UniverSud, et du PRES Université Européenne de Bretagne par son Antenne de Bretagne. Elle expose ensuite les contours et le contenu du projet UniverSud.

➤ Contexte général

Les établissements français d'enseignement supérieur n'ont qu'une faible visibilité internationale (classement de Shanghai) et l'on peut noter un véritable émiettement universitaire en France. Il est nécessaire de recomposer le système d'enseignement supérieur et de recherche en France, et de surmonter la dichotomie entre universités et écoles. Les nouveaux outils institués par la loi de programme pour la recherche en 2006 le permettent. Les PRES s'assimilent à une démarche « bottom-up », initiée par les établissements d'enseignement supérieur et destinée à composer des « territoires de projets à géométrie variable ».

➤ Situation en Ile de France

L'Ile de France compte 17 universités, 50 écoles, et représente 45% du potentiel national de recherche. Une certaine opposition existe entre établissements intra muros et extra-muros, et entre « anciennes » et « nouvelles » universités et écoles.

L'Ile de France sud constitue un grand territoire scientifique, avec une opération nationale sur le plateau de Saclay, le développement du campus de Polytechnique (Thalès, ENSTA) et la construction du synchrotron SOLEIL.

➤ Le cas de l'ENS de Cachan

L'ENS de Cachan, comme toutes les ENS, a une mission définie par décret, et forme des élèves fonctionnaires stagiaires soumis à engagement décennal. La gouvernance se distingue de celle des universités.

L'ENS de Cachan se caractérise par ses deux sites, sa multidisciplinarité à spectre large et son école doctorale pluridisciplinaire. Elle bénéficie de nombreux partenariats avec des universités et des écoles en Ile de France. L'ENS de Cachan est également membre de pôles de compétitivité mondiaux (System@tic, MEDICEN) et du RTRA DIGITEO.

Au niveau géographique, l'ENS de Cachan se trouve isolée dans le Val-de-Marne, avec un environnement scientifique proche majoritairement dans le domaine de la biologie et de la santé.

➤ LE PRES UniverSud : genèse

Le PRES est né en 2004 de l'initiative de cinq établissements : l'ENS de Cachan, les Universités Paris 11, Paris 12, de Saint Quentin en Yvelines et d'Evry - Val d'Essonne. L'objectif était d'améliorer l'efficacité et la visibilité de l'ensemble du dispositif de recherche et de formation de cet ensemble. Une association type loi 1901 a été créée en 2006, dotée d'un comité de pilotage et d'un chargé de mission (Xavier Chapuisat). Des groupes de travail se sont constitués afin de définir les domaines de recherche et les formations à structurer. De nombreux contacts ont été pris avec d'autres organismes d'Ile de France sud.

➤ Le PRES UniverSud : structuration

La loi de programme pour la recherche prévoit différents statuts pour les PRES : les établissements publics de coopération scientifique (EPCS), les fondations de coopération scientifique (FCS), les GIP et les associations. Toutefois la DGES incite fortement à retenir le statut d'EPCS. Le PRES UniverSud l'a d'ailleurs choisi car le statut d'EPCS dénote une structuration forte. Les discussions relatives à la gouvernance ont débuté à l'été 2006. Les Universités Paris 12 et d'Évry-Val d'Essonne étant en désaccord sur ce point, elles ont choisi de quitter le PRES.

➤ **Le projet actuel du PRES UniverSud**

Les trois membres fondateurs sont donc l'ENS de Cachan, l'Université Paris 11 et l'Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines. Plusieurs établissements souhaitent devenir membres associés du PRES : l'École Polytechnique, HEC, le GIS Agro (sous une forme à définir), l'École centrale et SUPELEC. Un protocole d'accord tenant lieu de convention constitutive a été rédigé, présenté et voté par les conseils d'administration des deux autres établissements fondateurs. Il préfigure une grande université, à visibilité internationale renforcée, dans le sud de l'Île de France.

Au niveau de ses compétences, la structuration part de celle des activités de recherche dans différents domaines. Certaines délégations de compétences sont imposées par la loi :

- mise en place et gestion d'équipements partagés ;
- coordination des Écoles doctorales ;
- valorisation des recherches menées en commun ;
- promotion internationale des recherches menées en commun.

D'autres délégations de compétences ont été décidées par les membres fondateurs : coordination de recherches existantes et lancement de nouveaux programmes spécifiques au PRES. Par contre, il n'y aura pas de transfert de laboratoires ou d'équipes de recherche au PRES.

Le PRES UniverSud disposera d'un conseil d'administration de 25 membres (14 pour les fondateurs dont 3 pour l'ENSC, et 11 pour les personnalités qualifiées et membres associés), de deux conseils consultatifs (conseil d'orientation stratégique, conseil scientifique et pédagogique) et d'un agent comptable issu de l'un des établissements fondateurs.

➤ **Les suites**

Une rencontre sera demandée au Directeur général de l'Enseignement supérieur et aux ministres MM. De Robien et Goulard. Après approbation du CA, le PRES sera publié au BOEN.

Les statuts seront présentés aux conseils d'administration des membres fondateurs au printemps 2007, en vue de la rédaction du décret constitutif du PRES. Il reste également à définir les moyens à mettre à la disposition du PRES, ainsi qu'à déterminer les actions de formation et de recherche qui seront lancées en 2007-2008.

Monsieur Quinton présente à son tour le projet du PRES Université Européenne de Bretagne. Le processus a démarré en 2004. La convention constitutive soumise aux administrateurs a été signée le 1^{er} septembre 2006. Elle prévoyait la création du PRES au 1^{er} janvier 2008. Le processus s'est accéléré à la demande du Ministère et les statuts ont été déposés au mois de novembre 2006.

Le PRES breton aura un statut d'EPCS. Les compétences transférées seront : la stratégie de recherche (toutes les publications devront comporter une signature commune), l'inscription dans l'espace européen, la création d'un collège doctoral international, l'ingénierie de la valorisation.

Les membres fondateurs sont l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne Sud, l'Université de Rennes 1, l'Université de Rennes 2, l'ENS de Cachan, l'ENST Rennes, Agro campus de Rennes, l'INSA de Rennes. Des membres associés ont également rejoint le PRES. Le Conseil d'administration comprend 31 sièges (18 pour les fondateurs, 4 pour les membres associés).

Des opérations structurantes existent déjà en Bretagne : le GIS Bretagne valorisation, le GIP Europôle de Rennes, l'Université de Bretagne (association couvrant certains aspects en enseignement) et il conviendra d'étudier la manière de les articuler au PRES.

Madame Dupas conclut en évoquant les questions qui restent en suspens : la mise en commun des moyens, la participation de l'Etat, la constitution du budget (estimation à 2,5 millions d'euros pour UniverSud), la coordination de l'ensemble tout en préservant l'autonomie de chaque établissement. Par contre, le Ministère s'est prononcé il y a peu en faveur de la possibilité pour un établissement de s'impliquer dans deux PRES.

En tout état de cause, Madame Dupas note qu'une grande dynamique a été lancée grâce aux PRES. Plusieurs colloques ont déjà été organisés dans le cadre du PRES UniverSud, en microbiologie, chimie, biothérapie. Madame Dupas souhaite que d'autres établissements rejoignent le PRES, tels le Génopôle et l'Université d'Évry.

Pierre Tambourin juge cette structuration très positive. La constitution de MEDICEN a par exemple donné des résultats concluants. Une visibilité plus importante des établissements français est cruciale. Monsieur Tambourin indique que le Génomètre demandera à être membre associé du PRES. Il souhaite que l'Université d'Evry fasse de même.

Madame Dupas précise que les deux ENS de Lyon sont parties prenantes du PRES Pôle Universitaire de Lyon. L'ENS Ulm est membre de Paris Universitat, qui sera constitué en association et regroupera des « établissements n'ayant aucun domaine de recouvrement » selon les termes de la directrice de l'EHESS.

Madame Bersellini remarque que le PRES UniverSud a d'abord mis l'accent sur la recherche, puisque tout en découle (valorisation, école doctorale, masters...).

Monsieur Tambourin estime que ce choix a généré l'incompréhension des organismes de recherche, car la recherche déborde largement les établissements d'enseignement supérieur. Aujourd'hui le domaine de l'enseignement supérieur a repris sa dimension dans le PRES et la possibilité pour les organismes de recherche de devenir membres associés a éclairci la situation.

Monsieur de Certaines est favorable aux deux projets de PRES, bien que ceux-ci poursuivent deux ambitions distinctes. La fédération est plus ambitieuse dans le projet UniverSud. Ce PRES constitue la préfiguration d'une université, tandis que le PRES de Bretagne apparaît comme un échelon supplémentaire dans l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une autre difficulté du PRES de Bretagne sera d'articuler le PRES avec les découpages administratifs. Monsieur de Certaines pense par ailleurs que la valorisation est insuffisamment prise en compte dans les deux PRES. Il s'interroge enfin sur la date d'effet du PRES Université Européenne de Bretagne, fixée dans le document au 1^{er} janvier 2008.

Madame Paye-Jeanneney demande si le PRES de Bretagne concerne uniquement la recherche.

Monsieur Dercourt remarque que le PRES UniverSud s'est effectivement structuré à partir de la recherche, prenant en compte le contexte de création des RTRA. La place de l'ENS dans le PRES est privilégiée car la catégorie d'élèves qu'elle forme est recherchée pour DIGITEO, le Triangle de la Physique etc. La caractéristique particulière d'UniverSud est de ne pas rechercher la pluridisciplinarité, contrairement à la plupart des autres PRES. Ceci s'explique par le fait que l'Ile de France a une richesse scientifique exceptionnelle, et peut donc se permettre des structurations thématiques. Par contre, cet aspect ne favorisera pas les PRES dans le classement de Shanghai, dont les créateurs militent pour une universalité du savoir.

Monsieur Dercourt est beaucoup moins enthousiaste pour l'Université Européenne de Bretagne. D'une part, le texte soumis aux administrateurs n'explicite en aucun cas le caractère européen du PRES. D'autre part, le projet risque de séparer l'enseignement et la recherche. Aucune synergie supplémentaire n'est prévue, alors que l'intrication entre l'enseignement et la recherche est très forte à l'Université Rennes 1 et à celle de Brest. Les élèves ont vocation à être conduits jusqu'au choix entre enseignement supérieur, enseignement secondaire ou recherche. Enfin, Monsieur Dercourt s'inquiète de la dispersion géographique du PRES. Il ne comprend pas l'intérêt pour l'ENS de Cachan d'adhérer à ce projet.

Monsieur Bobe souligne l'existence d'une double dichotomie entre universités et grandes écoles d'une part et entre recherche et enseignement supérieur d'autre part. Il demande si un établissement peut participer à plus de deux PRES. Il s'interroge ensuite sur la vision à 10 ans du PRES et sur la possibilité pour cette structure de délivrer des diplômes. Enfin, Monsieur Bobe demande si les établissements envisagent de transférer des moyens au PRES, en personnel notamment. Le budget évoqué de 2,5 millions d'euros lui semble en effet peu élevé.

Monsieur Tambourin indique que l'Ile de France est la première région européenne en termes d'innovation. La structuration de l'Ile de France sud permettrait de figurer parmi les premières régions mondiales dans ce domaine. Monsieur Tambourin pense également que la valorisation est très importante.

Madame Bersellini ajoute que si tous les membres du PRES utilisaient la même signature dans leurs publications, l'Ile de France sud figurerait parmi les 10 premiers mondiaux.

Madame Dupas répond aux diverses interrogations. Tout d'abord, la valorisation ne peut découler que de la recherche. Madame Dupas espère que, grâce à une meilleure complémentarité des établissements, la valorisation des projets menés dans le cadre du PRES sera accélérée. Grâce aux pôles de compétitivité et au PRES, Madame Dupas pense que des résultats seront obtenus dans ce domaine.

Concernant la pluridisciplinarité, le PRES UniverSud n'épuiserait pas les partenariats existant déjà, notamment avec l'Université Paris 1 pour les sciences de l'Homme et de la Société.

Madame Dupas ne connaît pas la position du Ministère sur la possibilité pour le PRES de délivrer des diplômes. Par contre certains diplômes porteront la mention du PRES.

En ce qui concerne la place de l'ENS de Cachan dans le PRES, Madame Dupas souligne que l'École a pour objectif d'être un établissement incontournable dans le PRES, un collège d'excellence avec une visibilité internationale. Pour cela, les EPCS doivent avoir davantage d'autonomie ; par exemple pour recruter d'excellents enseignants à des niveaux de salaire comparables aux pays étrangers. Des évolutions majeures restent donc à opérer.

Madame Dupas reconnaît que le budget de démarrage est minime. Le Ministère a promis des moyens. Sans ceux-ci, les PRES auront peu de marges de manœuvre, même si d'autres financements seront recherchés auprès de l'ANR.

Monsieur Tambourin pense que les structurations sont indispensables, même sans moyens accordés par l'État.

En ce qui concerne le PRES de Bretagne, Monsieur Quinton précise que la signature de la convention par les quatre universités de Bretagne et par les grandes écoles revêt une signification importante. La recherche en Bretagne est déjà très structurée. Ainsi deux projets ont déjà été présentés sous l'égide de la convention proposée aujourd'hui.

Monsieur Quinton pense que l'ENS de Cachan a un rôle fondamental à jouer dans le PRES. Du fait de ses missions spécifiques dans le domaine de la formation et de la recherche, elle représente en Bretagne une force d'attractivité très importante pour de futurs chercheurs, dont une fraction restera dans les laboratoires bretons.

Il ne s'agit pas de constituer un échelon supplémentaire, mais de réaliser un véritable projet structurant.

Sur les aspects enseignement et recherche, Monsieur Quinton répond que l'enseignement n'a pas été écarté du PRES. L'IUFM est par exemple membre du PRES. Il s'agit de procéder par étape, et la recherche apparaissait comme le point de départ.

Monsieur Quinton confirme que la date initiale de démarrage du projet était fixée au 1^{er} janvier 2008. Le Ministère a accéléré le mouvement, ce qui explique une certaine confusion dans la convention.

Enfin, le caractère européen est explicité dans le document constitutif. Il s'agit d'inscrire le PRES dans le paysage européen.

Quant à l'étendue géographique du PRES, Monsieur Quinton répond que l'ensemble des partenariats représente des apports importants en recherche. La géographie choisie paraît donc tout à fait légitime, malgré la distance.

Monsieur Perrey indique qu'un établissement peut participer à deux PRES. Les EPCS impliquent des délégations de compétences. La participation à deux PRES ou plus est donc possible, à condition que les compétences déléguées ne soient pas les mêmes d'un PRES à l'autre. De même, un PRES peut délivrer un diplôme à condition d'avoir le statut d'EPCS et d'obtenir un vote conforme du Conseil d'administration du PRES.

Vote : Le Conseil d'administration approuve le protocole d'accord visant à la création du PRES UniverSud Paris, tel que figurant dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Avant de procéder au vote relatif au PRES de Bretagne, Monsieur Dercourt demande des explications sur la décision de réunir toutes les composantes de Bretagne dans un PRES. Aucune justification ne figure dans le texte proposé. Il pense que les PRES ne doivent pas forcément avoir un poids considérable. En outre, le Conseil d'administration du PRES devrait refléter le caractère

européen du PRES de Bretagne. Enfin, Monsieur Dercourt estime qu'il n'existe pas d'adéquation suffisante entre le texte soumis aux administrateurs et l'ENS de Cachan.

Monsieur de Certaines voit un décalage entre le texte et le processus en marche, qui s'est vraiment accéléré ces derniers mois. Il pense qu'un vote négatif du Conseil d'administration porterait un coup fatal au PRES breton. Monsieur de Certaines propose que, le cas échéant, le vote du Conseil d'administration soit assorti de deux recommandations : le PRES devra conférer une place plus importante à la valorisation (représentants des entreprises dans le Conseil d'administration), et il devra traduire dans son Conseil d'administration l'affichage de la recherche bretonne dans l'espace européen.

Madame Dupas remercie les membres du Conseil d'administration d'avoir soulevé ces importantes questions.

Elle répond que la dynamique est plus difficile à mettre en œuvre dans une région dispersée géographiquement. Même si le PRES est limité à la région Bretagne, les partenariats avec Nantes par exemple ne seront pas remis en cause (l'Ircynn Nantes). Madame Dupas souhaite que l'ENS de Cachan s'implique dans le PRES Université Européenne de Bretagne. Par sa collaboration avec les universités rennaises et par son apport en termes d'élèves, elle tient une place importante. Bien qu'elle partage plusieurs des réserves émises par les administrateurs, Madame Dupas pense qu'il serait dommage de ne pas faire aboutir le projet. Le Conseil d'administration de l'ENS aura d'autres occasions de se prononcer sur le PRES breton, lors du vote des statuts, de la labellisation par le Ministère etc.

Monsieur Tambourin propose de procéder au vote et, en cas de vote positif, de donner des recommandations reprenant les suggestions des administrateurs. Le texte sera transmis aux membres fondateurs du PRES et à la DGES. Le Conseil d'administration affirmera ainsi, par un vote positif, sa volonté de voir aboutir le projet, et en même temps une demande forte d'amélioration de la structure.

Vote : Le Conseil d'administration approuve la démarche visant à la constitution du PRES Université Européenne de Bretagne. Il souhaite toutefois apporter des remarques visant à préciser les modalités du PRES et à étendre ses compétences. Ces remarques font l'objet du texte ci-joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2.7 BILAN DU SERVICE FORMATION CONTINUE

Monsieur Savattero explicite l'originalité de la structure du service de formation continue : celui-ci est un service inter-établissements, entre l'ENS de Cachan, le lycée Gustave Eiffel et le lycée Maximilien Sorre.

La Région Ile de France apportait initialement un soutien financier important, mais elle s'est peu à peu désengagée. La diminution des subventions régionales s'est répercutée sur l'équilibre financier du service.

Les formations proposées sont multi-publics et l'organisation pédagogique est orientée vers l'individualisation.

Le service de formation continue gère et organise la partie administrative des actions. Les responsables pédagogiques sont de plus en plus fortement impliqués au niveau de la gestion et de l'organisation des formations.

Le lycée Gustave Eiffel propose quatre formations propres à son établissement : CFAO, animateurs qualité, habilitation électrique, bilan de compétences.

Les quatre actions de formations propres au lycée Maximilien Sorre sont tournées vers le contrôle de gestion, l'assistance bilingue, l'export, les réseaux informatiques, les langues, le BTS analyses biologiques, le BTS économie sociale et familiale.

Les actions de l'ENS sont les suivantes :

1. Actions de formation, de conseil, d'ingénierie pédagogique : elles ont représenté, en 2005-2006 3 700 heures stagiaires pour 24 formations intra-entreprises et 3 formations inter-entreprises. Elles sont axées sur la mécanique, le génie civil (eurocodes), l'EEA (thermographie infra-rouge),

l'ingénierie pédagogique, la gestion d'entreprises. Les formations en économie ont du mal à trouver leur public alors qu'elles ont été constituées à la demande des banques. La formation en mécanique découle de la recherche, grâce au recrutement d'un PAST de haut niveau et de la création de la chaire EADS.

La réussite des recrutements de PAST, la formation à distance, la validation des acquis de l'expérience et les liens avec les organisations professionnelles seront des vecteurs de développement de ces activités.

2. Colloques scientifiques et manifestations : 2 ont eu lieu en 2005, 4 en 2006, 4 sont en prévision pour 2007. Il s'agit de rendre l'École plus visible. Le Hall Villon a été aménagé pour permettre le bon déroulement des colloques. Le paiement sécurisé en ligne était également indispensable.

3. Actions vers les milieux économiques (DGESCO, CNED...). Des enseignants en poste sont inscrits dans des masters et préparent l'agrégation à l'ENS. Des séminaires sont également organisés à destination des enseignants. Les vecteurs de développement de ces actions sont le déploiement des environnements numériques de travail et la validation des acquis de l'expérience.

4. Formations spécialisées diplômantes. Il n'existe plus qu'un Master spécialisé de la Conférence des Grandes écoles (gestion des ressources humaines – mobilité internationale), réalisé en partenariat avec l'ENSAM. Du fait de leur coût élevé, les masters spécialisés ont de plus en plus de difficultés à trouver leur place face aux formations LMD, beaucoup plus visibles. L'ENS essaie de développer des formations continues diplômantes. La première a débuté l'année dernière dans le domaine des Analyses cognitives et techniques d'apprentissage (6 diplômés en 2006).

5. Actions mises en place pour le compte de l'établissement : le but est de mutualiser les formations. Ainsi, les formations en bureautique sont proposées au personnel de l'École ainsi qu'aux élèves de l'École et aux stagiaires en formation continue. L'objectif de l'ENS est de devenir un centre d'examen du C2I et de développer les ENT grâce au recrutement d'un professeur agrégé à la rentrée prochaine.

Le chiffre d'affaires des actions de l'ENS s'élève à 350 000 euros.

Monsieur Bobe demande quelle masse financière représente la chaire EADS.

Monsieur Savattero répond qu'elle s'élève à 300 000 euros annuels pour 4 ans.

Monsieur Virély souhaite connaître les objectifs du service de formation continue, de façon à ce qu'il devienne une véritable manne financière pour l'École.

Monsieur Savattero répond que les objectifs sont les cinq axes exposés ci-dessus. Au niveau financier, en 2004, le service de la formation continue était en déficit de 280 000 euros (en flux). Les comptes étaient en équilibre grâce aux rentrées financières issues des actions des années précédentes. Monsieur Savattero a rationalisé le service en réduisant son enveloppe et en déployant de nouvelles actions. Actuellement le service est tout juste équilibré financièrement.

Monsieur Virely pense que le service de la formation continue est un outil indispensable pour valoriser les actions internes, et que l'École a intérêt à se positionner différemment sur la formation continue des enseignants.

Monsieur Tambourin demande à Monsieur Savattero de préparer pour un prochain Conseil d'administration un exposé de la politique du service de formation continue.

Madame Dupas précise que l'ENS avait proposé des actions de formation continue à destination des enseignants. Le Recteur a imposé de les organiser dans le cadre des IUFM, ce que Madame Dupas a refusé. Madame Dupas ajoute que l'ENS de Cachan n'a jamais été contactée au sujet du rattachement de l'IUFM de Créteil à l'Université Paris XII, alors qu'il est largement issu de l'ENS de Cachan.

2.8 NOUVELLE DEMANDE DE LABEL CARNOT

L'ENS de Cachan a déposé l'année dernière un projet qui avait été pré-sélectionné, mais non retenu in fine. Cet échec est dû à la faiblesse de la gouvernance et à la structure envisagée de partenariat avec les entreprises.

L'École dépose de nouveau un dossier ce mois-ci. Ce dernier est élargi aux activités de biotechnologie et de pharmacologie du LBPA. La visibilité des partenaires s'en trouve renforcée. Le périmètre est celui des deux pôles de compétitivité : System@tic et MEDICEN. L'Institut Farman est aussi mieux structuré par rapport à l'année dernière, et la cellule valorisation renforcée par la création d'un poste d'ingénieur d'études.

Vote de principe : le Conseil d'administration approuve la demande de label Carnot telle que présentée dans le dossier annexé.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Dupas annonce les créations de postes obtenues pour la rentrée 2007 :

- un poste de maître de conférences en 27 et 61^è sections pour l'Institut Farman ;
- un poste de maître de conférences en biologie ;
- un poste d'assistant ingénieur pour venir en appui aux activités de recherche de l'Antenne de Bretagne ;
- un poste d'ingénieur d'études pour la cellule valorisation.

III. ASPECTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

3.1 BUDGET 2007

Claire Dupas présente en introduction le nouveau Secrétaire général de l'École : Jean-Paul Brutus.

Monsieur Franc présente le budget primitif 2007. Celui-ci s'élève à 22 655 545 euros, répartis comme suit :

- 16 579 229 euros en fonctionnement ;
- 5 876 316 euros en investissement ;
- 200 000 euros de capacité d'autofinancement.

Les ressources sont composées à 61% de subventions et à 38% de ressources propres. 50% des subventions proviennent du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 23 % de la Région, 4 % est issu du transfert de la masse salariale des ATER... Les ressources propres sont quant à elles issues des contrats de recherche (28%), de la formation continue (7%), de produits exceptionnels (29%), de la taxe d'apprentissage (3%)...

Monsieur Franc décrit ensuite la ventilation des charges : 20% sont des charges de personnels, 37% des charges de fonctionnement courant, 4% des charges diverses, 12% des dotations aux amortissements et 26% des dépenses d'équipement. Les charges de personnels comprennent désormais la paie des ATER.

L'UB 01 (départements, services et laboratoires) s'élève à 21 684 245 euros, l'UB 02 à 971 300 euros.

Madame Dupas signale que le budget décline la politique arrêtée dans le contrat quadriennal. Le budget met en évidence la dynamique de l'établissement. Sa structure même fait apparaître la politique de l'ENS et répond aux recommandations du CNE. Ainsi l'adaptation de l'arborescence budgétaire a été revue conformément à la demande du CNE, avec la création de la division des affaires immobilières, la création du bureau des études et de la vie étudiante, et de l'Institut Farman.

Madame Dupas revient ensuite sur les recettes : l'École obtient en fait la moitié de ses recettes (11 millions d'euros) grâce aux conventions européennes et internationales et autres contrats. Bien que, selon l'acception budgétaire, une partie de ces ressources entre dans la catégorie des subventions, les financements résultent en réalité de projets déposés par les laboratoires.

Madame Dupas énumère les recettes en hausse par rapport à l'année dernière : les droits universitaires, les heures de TD facturées, les contrats européens et de l'ANR (2 millions d'euros), etc. D'autres recettes sont en baisse : les prestations commerciales de recherche, les versements des lycées et du CROUS du fait de la fermeture du bâtiment F et de la rationalisation de la gestion des établissements.

Madame Dupas souligne la stagnation de la dotation globale de fonctionnement depuis 1998, ce qui correspond en euros constants à une diminution de 11,86 %. Corollairement, les charges

récurrentes n'ont cessé d'augmenter : dépenses pour la maintenance, la sécurité etc, création d'un nouveau bâtiment recherche, création de nouveaux départements. Ce constat conduit à relativiser l'augmentation sensible obtenue dans le cadre du contrat quadriennal 2006-2009. Madame Dupas demande par conséquent une augmentation minimale de 10% de la DGF.

Madame Dupas interpelle également le Ministère sur les retards constatés dans l'encaissement de certaines subventions.

Madame Dupas remarque enfin que certains établissements obtiennent des augmentations conséquentes de leur dotation globale de fonctionnement.

Monsieur Virely suggère aux membres du Conseil d'administration de rédiger un courrier à destination du Ministère.

Monsieur Bobe estime que la stagnation de la dotation globale de fonctionnement dénature la hausse du contrat quadriennal.

Monsieur Perrey remercie les services financiers de l'École pour la présentation remarquable du budget. Il répond sur la stagnation de la dotation globale de fonctionnement en expliquant tout d'abord que les masses budgétaires votées par le Parlement n'intègrent pas l'inflation. Ensuite, le calcul de la DGF prend en compte les créations de postes. Celles-ci se traduisent en effet pour l'établissement par la diminution de contractuels ou d'heures complémentaires. Enfin, le Ministère ne peut financer des locaux que les établissements ont décidé de créer.

Quant au versement incomplet de subventions, Monsieur Perrey rappelle que le gouvernement exige chaque année le gel de 5% des crédits votés. Cette année, ces crédits ont été débloqués très tardivement.

Monsieur Tambourin estime qu'il est du rôle du Conseil d'administration de faire valoir les besoins de l'École concernant la DGF si la direction estime qu'elle est particulièrement sous dotée.

Monsieur Bach note que le budget prévoit le remboursement à l'École par le CRANS, association étudiante qui gère le réseau du campus, de communications téléphoniques à hauteur de 10 000 euros. Or, un accord prévoyait une facturation à hauteur d'un euro symbolique.

Monsieur Savattero répond qu'il s'agit d'une erreur présente dans le budget. Monsieur Franc procédera aux vérifications nécessaires.

Vote : Le Conseil d'administration adopte le budget 2007 de l'ENS de Cachan, arrêté en recettes et en dépenses à un montant de 22 655 545 euros.

Le Conseil d'administration apporte son soutien à la directrice de l'ENS de Cachan dans sa démarche visant à obtenir une revalorisation de la DGF inchangée depuis 1998.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.2 SORTIE D'INVENTAIRE

Monsieur Bach demande s'il est possible aux associations étudiantes d'obtenir les matériels informatiques mis à l'inventaire et destinés à la destruction.

Monsieur Tambourin répond que ces matériels reviennent aux domaines et que des règles très strictes doivent être observées.

Monsieur Savattero mentionne que la direction ne voit pas d'objection à ces dons, mais les élèves devront se rapprocher de l'agent comptable pour prendre connaissance des procédures à respecter.

Vote : Le Conseil d'administration approuve la mise à la réforme des matériels dont la liste est détaillée dans le dossier annexé.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.3 COTISATIONS/ADHESIONS

Monsieur Bobe demande ce qu'a produit le consortium Unit.

Monsieur Virely répond qu'il gère environ 1 000 ressources sur le site.

Vote : le Conseil d'administration adopte les cotisations et adhésions telles que détaillées dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.4 ADMISSIONS EN NON VALEUR ET REMISES GRACIEUSES

Vote : le Conseil d'administration admet la somme de 520 euros en non-valeur pour les motifs exposés dans le tableau joint au dossier et autorise l'inscription de la dépense au budget de l'établissement.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ATTRIBUTION DE PRIX

Vote : le Conseil d'administration attribue les subventions aux associations figurant dans le dossier joint. Il donne délégation à la commission de la vie interne pour l'attribution de crédits à des projets associatifs spécifiques. L'ensemble des subventions dont la ventilation est détaillée dans le dossier indexé s'élève à 51 200 euros. Par ailleurs, le conseil autorise le financement des prix pour un montant de 27 760 euros.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.6 PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES

Monsieur Abou-Kandil précise que les primes de charges administratives demeurent inchangées par rapport aux années précédentes.

Vote : le Conseil d'administration adopte le montant des primes de charges administratives aux ayants droits figurant dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.7 TARIFS DE FRAIS DE MISSION

Monsieur Franc explique l'assouplissement de la réglementation en matière de frais de mission introduit par le décret du 3 juillet 2006. Les Conseils d'administration des EPSCP doivent voter les indemnités applicables. L'ENS de Cachan propose les tarifs de remboursement suivants : 15,25 euros par repas, 60 euros par nuitée en Province ou remboursement des frais réels s'ils sont inférieurs, 90 euros par nuitée à Paris. L'École remboursera également tous les frais de taxi, de parking, de location de véhicule sur autorisation expresse de l'ordonnateur, sur présentation de pièces justificatives et lorsque l'intérêt du service l'exige.

Monsieur Perrey s'interroge sur l'absence de remboursement sur frais réels des nuitées à Paris lorsque les dépenses sont inférieures à 90 euros. Il ajoute que la délibération du Conseil d'administration doit être limitée dans le temps, dans la mesure où elle déroge au texte.

Monsieur Franc répond que le remboursement sur frais réels s'applique bien le cas échéant pour Paris, et que la même proposition de vote sera soumise au Conseil d'administration chaque année.

À la demande de Monsieur Bobe, Monsieur Tambourin précise que les indemnités applicables pour Paris le sont également pour toute l'Ile de France.

Vote : le Conseil adopte, en matière de frais de déplacements temporaires et en dérogation au principe de remboursement plafonné par les textes comme l'autorise la nouvelle réglementation applicable, les tarifs détaillés dans le dossier joint.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3.8 REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL IATOS

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande d'un représentant du personnel au Conseil d'administration. Monsieur Brutus rappelle les quatre types de primes versées aux personnels IATOS : la prime informatique (montant fixe), la prime de participation à la recherche scientifique

(personnels ITRF), l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (personnels de catégories A et B de l'ASU), l'indemnité d'administration et de technicité (personnels de catégories B et C). Les modalités de versement des primes sont discutées en commission paritaire d'établissement. Les primes sont attribuées au taux moyen, avec modulation à la hausse ou à la baisse en fonction de la manière de servir. Le Ministère donne une enveloppe globale à l'ENS pour l'ensemble de ces primes, ce qui confère une certaine souplesse à l'École.

IV. ASPECTS STATUTAIRES

4.1 NOMINATION DE NOUVEAUX DIRECTEURS DE DEPARTEMENT

Suite au départ en retraite de Mireille Tadjeddine, Emmanuelle Deleporte est depuis le 1^{er} septembre 2006 directrice du département de Physique. Dominique Guégan est renouvelée dans ses fonctions de directrice du département Economie – gestion. Christian Auclair est renouvelé dans ses fonctions de directeur du département de Biochimie, génie biologique.

4.2 DESIGNATION DES ELEVES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont proposés au Bureau du Conseil d'administration : Ayman Moussa comme titulaire et Mathieu Bach comme suppléant.

Sont proposés au Conseil de discipline Mathieu Bach, Ayman Moussa et Sébastien Béal comme titulaires et Laura Grange comme suppléante.

Sont proposés à la commission de réforme Laura Grange et Ayman Moussa.

Vote : le Conseil d'administration procède à la désignation, en fonction de chaque catégorie, des membres titulaires et suppléants de son Bureau et en arrête la constitution.

Le Conseil approuve également en séance les nominations des représentants (titulaires et suppléants) du personnel et des élèves appelés à siéger au Conseil de discipline ainsi que la nomination des deux élèves appelés à siéger au sein de la Commission de Réforme Départementale.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

4.3 DISSOLUTION DU CNET (CTP)

Monsieur Brutus rappelle que le CNET, créé en 1962, était composé de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique, des lycées Gustave Eiffel et Maximilien Sorre, du Centre de formation des Professeurs de l'Enseignement Technique, du Centre de Formation des inspecteurs de l'Enseignement Technique et du Laboratoire d'Essais des Machines Outils. Les différentes entités ont disparu ou ont été rattachées à d'autres organismes. Toutefois le CNET existait toujours juridiquement, avec un directeur à sa tête et un agent comptable. Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire de l'École, le CNET sera dissous au 1^{er} janvier 2007.

4.4 REATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION

Les modifications portent sur l'attribution d'un logement pour utilité de service à Monsieur Brutus, et le paiement d'un loyer par la Région pour l'occupation d'un logement de l'ENS par Madame Colle, proviseur adjoint du lycée Gustave Eiffel.

Vote : le Conseil d'administration entérine la réattribution de logements de fonction, telle que précisée dans le tableau joint.

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4.5 ADHESION ORBYVAL

L'association Orbyval a été impulsée par le Conseil général du Val-de-Marne. Il a pour objectif de promouvoir le projet de métro en rocade qui relierait Fontenay-sous-Bois à Cachan, en passant notamment par Créteil. Ce projet est soutenu par la RATP et le conseil général du Val-de-Marne. Le Conseil général a sollicité l'École pour soutenir le projet. Une liaison avec Créteil serait bénéfique pour l'ENS de Cachan.

Vote : le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'École à l'association Orbyval.

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Projet d'extension de la concession de terrains faite à la ville de Cachan pour la géothermie

Depuis 1984, 3 260 m² de terrains de l'ENS sont concédés à la ville de Cachan pour ses installations de géothermie. La ville verse en contrepartie une redevance, qui consiste en une diminution de la facture de chauffage. La ville de Cachan souhaite étendre la concession pour reconstruire la centrale thermique d'appoint. Celle qui fonctionne actuellement est sise sur les terrains du CROUS et très vétuste. Monsieur Brutus veillera à ce que le coefficient d'occupation des sols ne soit pas saturé par cette opération, afin que de nouvelles constructions restent envisageables pour l'École. Le périmètre concédé sera limité au strict nécessaire. Les domaines seront consultés pour évaluer le montant de la nouvelle redevance.

Monsieur Tambourin demande une vigilance vis-à-vis des rejets dans l'atmosphère.

Vote de principe : le Conseil d'administration autorise la Directrice de l'ENS à entamer les discussions avec la Ville de Cachan en vue de l'extension de la concession de terrains précédemment faite à la ville pour la géothermie.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Dupas rappelle que la présente réunion du Conseil d'administration est la dernière dans cette formation. Les personnalités nommées arrivent en effet au terme de leur mandat. Madame Dupas les remercie sincèrement pour leur implication, leurs conseils et l'intérêt qu'ils ont porté à l'École. Elle remercie particulièrement le Président du Conseil d'administration.

Monsieur Tambourin conclut en remerciant les membres pour leur participation active et la transparence des débats.

La séance est levée à 13h00.